

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 01.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 FEVRIER 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 17 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le cinq février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absente excusée : GARCIN Françoise.

ORDRE DU JOUR : Marché d'achat, d'installation et de maintenance des photocopieurs multifonctions – avenant n° 1 au lot n° 1

Par délibération n° 27.23 du 5 juin 2023, le Bureau communautaire a approuvé le lancement du marché d'achat, d'installation et de maintenance des photocopieurs multifonctions utilisés par les différents services de la CCSB, et a autorisé le Président à signer et notifier le marché.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 juillet 2023 avec deux lots :

- Lot n° 1 : Photocopieurs « modèle standard » ;
- Lot n° 2 : Photocopieurs « modèle évolué ».

Par décision SMG n° 21/2023 du 25 septembre 2023, le Président a attribué les 2 lots à l'entreprise « Original system » pour un montant estimé à :

- 40 568 € HT (soit 48 681,60 € TTC) pour le lot n° 1 ;
- 19 992 € HT (soit 23 990,40 € TTC) pour le lot n° 2.

Le marché a été établi pour une durée de 2 ans, reconductible tacitement 2 fois 12 mois, soit pour une durée maximum de 48 mois.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les usagers de l'Espace France Services de Laragne-Montéglin, il conviendrait d'acquérir une licence permettant d'imprimer un fichier PDF directement depuis une clé USB.

Cette acquisition implique un avenant au lot n°1 du marché des photocopieurs de la CCSB. Le montant de cet avenant serait de 390 € HT (soit 468 € TTC), soit une hausse de 0,96 % par rapport au montant du marché initial.

L'avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prendrait effet dès sa notification.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Photocopieurs modèle standard » du marché d'achat, d'installation et de maintenance de photocopieurs multifonctions de la CCSB, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le Président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « Original system », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 15 FEV. 2024